

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Roxane Carboni**

<https://www.cadre21.org/membres/3cfd2b6aafdec1eb293ddcfa>

Date d'obtention : 2024-02-21 16:51:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Quand un jeune se confie, il faut faire la grille d'analyse avec lui.
Si il y a d'autres jeunes d'impliquées, il faut faire la grille avec eux aussi.
Si ce n'est pas un geste malveillant, il faut aussi faire la grille avec "le fautif".
Ensuite, il faut avertir la police, si c'est un cas de pornographie juvénile.
Si les confidences ne viennent pas d'un membre de l'école, diriger cette personne vers le poste de police.
Si la police trouve des infos nouvelles, c'est à elle de faire ses suivis.
Si un adulte est impliqué, il faut avertir la police.
Si je juge que c'est un geste malveillant, confisquer le cellulaire et avertir la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lors de confidences, il faut enclencher le protocole et faire passer les grilles d'analyse. Il faut le faire à l'élève qui dénonce et à tous ceux impliqués avant d'appeler la police si c'est de la pornographie juvénile. Si ce n'est pas le cas, je gère à l'interne.
Par contre, si je juge que c'est un geste malveillant, je confisque le cellulaire du "fautif" sans lui faire passer la grille et j'appelle la police tout de suite.
Si un parent vient me voir avec des inquiétudes, je le dirige vers le poste de police.
Peu importe la situation, une fois que j'ai prévenu la police, si elle trouve de nouveaux jeunes impliqués, c'est à elle de les interroger.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

clairement si je trouve de la malveillance
si je dois confisquer un cellulaire à un jeune qui a fait un geste de malveillance avant que la police arrive...
le délai me semble propice aux débordements d'émotions et désorganisation chez le jeune en question
le reste, je trouve que ça correspond bien à ce qu'un milieu scolaire peut faire



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

